

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 05 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet, à 20 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 29 juin 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 29 juin 2021

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	19
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et/ou excusés	4
Membres ayant donné pouvoir	0

Membres présents : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, BROUILLARD Jean-Luc, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, JUEL Madeleine, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LEPREVOST Carine, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry, VAUGELADE Martine.

Membres absents : DESFAUDAIS Prisca, FLEURY Rosine, HYAU Samuel

Membres excusés : THOMAS Jean-Paul,

Membres ayant donné pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Estelle DUVAL

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 14/06/2021

Observations du conseil : NEANT

Compte rendu approuvé par les membres présents lors de la séance du 14/06/2021.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Caumont-sur-Aure et l'association départementale des Francas du Calvados.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Administration générale

1. Syndicat d'eau de Caumont-l'Eventé : Approbation du RPQS 2020

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) recense les dispositions réglementaires auxquelles tout service public doit satisfaire.

La collectivité ou autorité délégante a notamment l'obligation de produire un rapport sur le prix et la qualité du service (article L2224-5 du CGCT, décret du 6 mai 1995, décret du 2 mai 2007, arrêté du 2 mai 2007).

Le Président du Syndicat Mixte de Caumont-l'Eventé – Eau potable, a établi un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS).

Il doit être présenté au conseil municipal au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public sur la bonne gestion des services en exploitant les indicateurs de performances et, à compter de 2009, l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de l'assainissement grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site www.services.eaufrance.fr.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

2. Convention Département/Commune : participation financière de la commune travaux collège

Le maire donne lecture au conseil de la convention relative à la participation financière de la commune pour l'extension de locaux destinés au service de restauration du collège « Les Sources d'Aure » de Caumont-sur-Aure

Par convention du 16/03/12, pendant les jours de fonctionnement de son service de restauration, le collège « Les Sources d'Aure » fournit des repas destinés aux élèves des écoles maternelle et primaire de Caumont-sur-Aure. Les effectifs ayant augmenté, passant de 135 rationnaires durant l'année scolaire 2014/2015 à 160 rationnaires pour l'année scolaire 2020/2021, un agrandissement des réserves et du stockage des chambres froides s'avère nécessaire.

En contrepartie, la commune de Caumont-sur-Aure s'engage à participer aux dépenses liées à ces aménagement.

Le montant de la participation financière est de **20 000,00 € TTC**.

D'autre part, le matériel du service de restauration du collège est la propriété du Département. En cas de renouvellement d'équipement, la commune s'engage à contribuer à son remplacement et à verser au Département une participation financière calculée au prorata des effectifs.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide cette convention,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer la présente convention qui prend effet à compter de sa signature et prend fin au plus tard au versement de la commune, c'est-à-dire le 31 décembre 2021 au plus tard.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

3. Convention tripartite Département/Commune/Collège : convention de restauration

Le maire donne lecture au conseil de la convention de restauration relative à la liaison chaude entre le collège et la commune et l'accueil d'élèves de CM2 à la demi-pension du collège Les Sources d'Aure ».

Par convention du 10/02/12, le Département, le collège et la commune ont fixé les modalités de fonctionnement de la liaison chaude entre le collège et la commune.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de fourniture de repas et de déterminer les engagements et les obligations de chacune des parties quant aux conditions d'hébergement, de fabrication et de distribution des repas dans le cadre de :

- a) La liaison chaude mise en place avec la commune et destinés aux :
 - a. Elèves de l'école maternelle « Les petits chercheurs d'Aure » de Caumont-sur-Aure
 - b. Elèves de l'école élémentaire « Jean-Louis Etienne » de Caumont-sur-Aure
 - c. Commensaux de l'école maternelle « Les petits chercheurs d'Aure » de Caumont-sur-Aure
 - d. Commensaux de l'école élémentaire « Jean-Louis Etienne » de Caumont-sur-Aure
- b) L'accueil, au collège des :
 - a. Commensaux de l'école maternelle « Les petits chercheurs d'Aure » de Caumont-sur-Aure
 - b. Commensaux de l'école élémentaire « Jean-Louis Etienne » de Caumont-sur-Aure
 - c. Elèves de CM2 de l'école élémentaire « Jean-Louis Etienne » de Caumont-sur-Aure.

Les tarifs appliqués aux repas de la liaison chaude sont identiques à ceux votés pour les collégiens au forfait 4 jours (Les repas sont facturés à la commune par le Département).

L'augmentation des tarifs sera échelonnée selon le calendrier suivant :

- **2,95 € au 01/01/2022,**

- **3,05 € au 01/01/2023,**

- **3,10 € ou nouveau tarif arrêté par le Département du Calvados.**

Le maire demande au conseil de se prononcer sur ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Valide cette convention,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer la présente convention qui prend effet à compter de sa signature et de la rentrée scolaire 2021/2022. Elle est conclue pour une durée de 5 ans. Elle est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

4. Convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Caumont-sur-Aure et l'association départementale des Francas du Calvados

Dans le cadre de la mise en place du Projet Educatif de Territoire, la commune de Caumont L'Eventé puis la commune nouvelle de Caumont-sur-Aure a souhaité développer, avec le concours de l'Association Départementale des Francas du Calvados, des activités éducatives sur les temps périscolaires pour les enfants des écoles communales.

Cela se traduit sur le territoire :

- L'organisation, l'animation, la gestion et la coordination du dispositif C.L.A.S,
- L'organisation, l'animation, la gestion et la coordination de l'accueil périscolaire Amstramgram,
 - L'organisation, l'animation, la gestion et la coordination des « Artlmômes »,
 - L'organisation, l'animation, la coordination de la pause méridienne,
 - La coordination et la participation à l'animation des événementiels locaux concernant l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

La convention est consentie et acceptée pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Cette subvention se décompose en trois parties :

1. Subvention de fonctionnement,
2. Subvention d'accompagnement éducatif et technique,
3. Subvention pédagogique.

Pour l'année 2021, la commune versera une subvention d'un montant de 132 145,43 euros.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité

Affaires scolaires – Martine VAUGELADE

De très bons échanges lors du conseil d'école, des remerciements sont adressés au conseil municipal pour l'organisation des petits déjeuners.

Maternelle : départ de Mme LESENECHAL et arrivée de Mr MAHEUX.

Elémentaire : départ de Mme DEMORTREUX mais pas de remplacement.

Développement économique/Communication – Nathalie HANICOT

5. Compte rendu

Dates à retenir pour 2021 : Commission le 27 juillet 2021

25 juillet : Le comité de jumelage anglais organise des Moules/Frites dans la cour de l'école, rue de Belfort, à partir de 12h.

8 septembre : Forum des associations à partir de 17 heures sous les halles de la Mairie de Caumont

10 – 11 – 12 septembre : Festiv'arts à Caumont sur Aure

16 septembre : Réservé aux élus : présentation du PLUi de Caumont sur Aure dans la salle du conseil à 18 heures, en présentiel ou en visio.

Association/Affaires sociales – Estelle DUVAL

6. Compte rendu

Forum des associations le mercredi 8 septembre 2021 (distribution des flyers en cours).

Travaux – Thierry ROHAUT

7. Compte rendu

Travaux sur le terrain de tennis + les sanitaires, (Caumont L'Eventé).

Travaux d'entretien pour le lavoir (Parfouru L'Eclin).

Réception du nouveau tracteur tondeuse.

Prochaine commission travaux le 8 juillet 2021

Recensement de la population/Citoyenneté – Sandra PERALDI

8. Accueil d'un vétéran

Voici le programme du 25 et 26 septembre 2021

La présence du conseil municipal et celui des jeunes sont souhaités.

Mr Shay sera accompagné par son intermédiaire et peut-être une ou deux autres personnes

Samedi 25 septembre : Libération de Caumont (musée : Mme Peraldi et battle tour et conférence : Mr Sergeant).

- Pour la journée : musée éphémère (exposition) dans la salle des fêtes de Caumont, avec différents objets et matériels
- > voir pour mettre des engins à l'extérieur sur la place de la Mairie (ainsi que des motos dans la salle des fêtes)
- La matinée : Battle tour dans Caumont
- L'après-midi : conférence dans la salle des fêtes de Caumont
- => pour les horaires, c'est à déterminer
- Buvette tenue par l'APE (Association des Parents d'Elèves de Caumont)

Dimanche 26 septembre : Accueil d'un vétéran, Mr Charles Shay (vétérans amérindien de 97 ans) - Laisser l'accès de l'ascenseur ouvert

(Mme Peraldi et Mr Sergeant seront les interlocuteurs pour cette journée)

- Le matin : accueil par les enfants, qui se regroupent pour faire l'insigne de l'unité dans un cœur
- Petite réception (pas trop longue) avec un petit pot d'accueil
- Remise de la médaille de la ville (avec un petit discours de Mr Le Maire)
- Petit recueillement devant la stèle
- Le midi : repas offert par la mairie - à définir quelles personnes
- L'après-midi : dans la salle de conseil, échange avec des enfants, qui pour l'occasion, lui remettront des cadeaux fait par eux-mêmes
- (et/ou peut-être échanger avec des gens de Caumont, intéressées par cette rencontre ou cette période)
- finir cette belle journée par le monument aux Loges (car la table d'orientation ne sera pas remise en état)
- => pour les horaires, c'est à déterminer

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 30 août 2021 à 18h, à Livry.

Réunion du conseil : lundi 13 septembre 2021, à 20h, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.